



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 16 décembre 2020

## OBJET :

DE-20-12-1-39) AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION VINCENNOISE POUR L'AIDE A  
DOMICILE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.  
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme  
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M.  
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme  
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.  
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.  
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme  
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201216-lmc1H7902H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020  
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2019 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* ;

Considérant que l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Après avis de la commission Solidarités et Insertion du 09 décembre 2020,

## D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* visant à attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2020 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***